

la réalité. Examinons ensemble la véritable raison d'être du projet de loi C-91, qui aura notamment pour effet :

- de favoriser l'émergence d'une industrie des produits pharmaceutiques de calibre mondial au Canada;
- de créer un environnement qui attirera les meilleurs chercheurs;
- de placer le Canada au coeur des développements internationaux de l'industrie des produits pharmaceutiques et d'associer ainsi les chercheurs canadiens à la recherche de pointe réalisée aux quatre coins du globe;
- de faire du Canada l'un des chefs de file mondiaux dans la découverte de médicaments et de traitements;
- de protéger les intérêts des consommateurs;
- de créer un climat permettant aux entreprises d'obtenir des mandats de R-D et d'exportation et, à partir d'une assise canadienne, de conquérir des marchés internationaux pour la prochaine génération de médicaments.

J'ai évoqué au début de mon exposé quelques-uns des témoins passionnés que vous avez entendus cette semaine. Permettez-moi en terminant de reprendre les propos de l'un d'eux, M^{me} Lillian Morgenthau, présidente de l'Association canadienne des individus retraités :

«Nos attentes sont essentiellement les suivantes : faites en sorte que le Conseil soit investi de pouvoirs appropriés, que le prix des médicaments n'augmente pas, que ces derniers soient facilement accessibles et que, dans la mesure du possible, la recherche soit faite au Canada.»

Je n'aurais pu mieux résumer nos efforts moi-même.